



LE CIRCUIT

J'envisage un ou deux itinéraires, le plus court faisant au moins 10 km (obligatoire), accessible à tous (sans difficultés majeures : escalade, précipice, rivière en crue, gouffre.....) et le plus sécurisé possible (les MP s'adressent aussi à des publics qui découvrent la randonnée). Je respecte les propriétés privées.

Je positionne mes Postes : pour 10 km = 2 Postes (voir informations complémentaires dans Bouquet de santé).

Je prévois de signaler mon itinéraire à l'approche des routes (Panneaux validés par la Prévention Routière à demander au Comité Départemental).

LES COURRIERS OFFICIELS

J'informe le(s) maire(s) du (des) territoire(s) sur le(s)quel(s) passe(nt) mes itinéraires, le chef du Corps de sapeurs-pompiers, et la Gendarmerie par courtoisie.

Il n'y a pas de classement (pas de compétition), pas de groupes de randonneurs supérieurs à 75 personnes, donc pas de déclaration à faire en Préfecture.